

<p style="text-align: center;">Procès-verbal de séance Et approbation des délibérations</p>
--

*L'an deux mille dix-huit le samedi 06 janvier à 10 heures le Conseil Municipal, de la **COMMUNE DE SAINT-HILAIRE** dûment convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur le Maire, André MORÈRE.***

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 27 décembre 2017.

Présents : Mesdames et Messieurs : MORÈRE A., DÉJEAN G., SILVESTRE R., SALAMON M., MOULI –TOUNSI H., RAMONICH C., CANCEL J.J., PFLANZ J., GAYRAL C., HOURQUET P., TROPIS F.,

Absents: MM. : FERRÉ C., HEDOUIN S., SCHMIDT M.

Procuration : SABY V. à DÉJEAN G.

Secrétaire de Séance : Madame Monique SALAMON

Monsieur le Maire souhaite une bonne année à tous et la bienvenue à Caroline Gayral, nouvelle conseillère en remplacement de Ludovic Dandine.

Délibération n° 01-01-2018

Objet : Installation d'une conseillère municipale.

Madame Caroline GAYRAL est installée et inscrite sur le tableau du Conseil Municipal art L. 2121 61 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal, la démission de Monsieur Ludovic DANDINE, Conseiller municipal. Il est de ce fait procédé à l'installation de Madame Caroline GAYRAL pour le remplacer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- *approuve le nouveau tableau ainsi modifié ;*
- *approuve l'installation de Madame Caroline GAYRAL en remplacement de Monsieur Ludovic DANDINE démissionnaire.*

VOTE POUR 11

Monsieur le Maire donne des nouvelles de la secrétaire de Mairie en arrêt de travail pour hospitalisation ;

Le service de remplacement territorial a été contacté pour son remplacement Une secrétaire de Mairie envoyée par le Centre de Gestion est embauchée pour 1 mois renouvelable

De même, Madame Notot chargée de l'urbanisme étant en formation, une demande de renfort est faite par le retour d'un agent en retraite pour une quinzaine de jours.

Pour le secrétariat de Mairie une secrétaire de Mairie envoyée par le Centre de Gestion est embauchée pour 1 mois renouvelable .

Approbation du CR de la séance du 20 Novembre 2017

Vote POUR 12

Délibération n° 02-01-2018

Objet : Vente de deux parcelles sises section B 1330 et B 1333 par la commune au bailleur social Colomiers Habitat.

Monsieur le Maire rappelle l'acquisition de deux parcelles sises section B 1330 et B 1333 pour une contenance de 7007 m² à la société Francelot S.A.S adresse Bâtiment Métropark 1 rue Paul Mesplé 31000 TOULOUSE par acte notarié en date du 27 octobre 2017.

Il convient maintenant de revendre les dites parcelles au bailleur Social Colomiers Habitat domicilié 8 allée du Lauragais 31772 COLOMIERS, au prix de 350 000 euros H.T afin de réaliser le programme d'aménagement prévu dans la délibération du 28 novembre 2017.

La transaction sera réalisée par acte notarié.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- de vendre les parcelles désignées ci-dessus pour 7007 m² en vue de réaliser un programme d'aménagement par le bailleur social Colomiers Habitat aux conditions énoncées ci-dessus ;*
- donne mandat à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette opération.*

Vote POUR12

Délibération n° 03-01-2018

Pour pallier à l'absence du personnel titulaire il est décidé de recruter pour une période de 15 jours pour l'urbanisme et l'accueil du public

Objet : Délibération autorisant le recrutement d'un agent administratif sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à l'absence temporaire de 2 agents administratifs pour les raisons suivantes : maladie et formation.

Il convient de recourir au recrutement d'un agent contractuel dans le grade IB 380 échelon 6 relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à l'absence temporaire de deux agents administratifs pour les raisons suivantes : maladie et formation, concernant une période allant du 08 janvier 2018 au 19 janvier 2018 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint administratif à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 380 du grade d'adjoint administratif 1^{ière} classe

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le recrutement d'un agent administratif pour palier au besoin du service ;*
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;*
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce recrutement.*

Vote POUR12

Quelques informations communiquées par Monsieur le MAIRE

Après le recensement de la population en février 2017 la base de 1126 habitants sera répartie sur les 3 ans à venir.

- Recensement 2017 : 1219 habitants*
- Le syndicat de la Louge est dissous depuis le 1 janvier 2018.*
- Monsieur Morère explique ce qu'est la GEMAPI*
- Devenir des Petites communes : Il faut prévoir des réunions publiques pour réflexion.*
- Rue des Pyrénées, le classement en assainissement autonome sur l'actuel PLU nécessite une modification plus la réalisation d'un schéma d'assainissement.*